

Séance du 07 Octobre 2010

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 1<sup>er</sup> octobre 2010, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, MM. Gouffrant, Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipé, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Durruty à M. le Maire ; Mme Chevrel à M. Escapil-Inchauspé ; Mme Castel à Mme Demont ; M. Lacassagne à Mme Darmendrail ; Mme Doucet-Joyé à Mme Boé.

**ABSENTE** : Mme Loupien-Suares

**SECRETAIRE** : Mme Salducci.

Mme Dumas présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET** : **RENOVATION URBAINE** – Hauts de Bayonne - Projet de construction d'un espace éducatif de création culturelle « 2E2C » - Désignation du jury de concours.

Le projet de construction d'un espace éducatif de création culturelle « 2E2C » sur le groupe scolaire Charles Malégarie est une opération inscrite dans le projet de rénovation urbaine (PRU) des Hauts de Bayonne.

Ce projet est l'expression de l'ambition de la Ville pour les écoles du quartier situées en Zone d'Education Prioritaire, au profit desquelles la Ville a déployé son Programme de Réussite Educative depuis trois ans.

Les enjeux en terme de maintien des effectifs scolaires, tant sur le groupe scolaire Charles Malégarie que sur le collège Albert Camus, sont connus et se traduisent par une volonté d'excellence dans le domaine éducatif sur ces établissements, initiée respectivement par la Ville et le Conseil général.

Un travail est mené sur ce projet :

- avec l'Education Nationale : une section Classe à Horaires Aménagés Théâtre pourrait ouvrir dès la rentrée 2011, ce qui serait une première en Aquitaine, par anticipation à la livraison de l'équipement « 2E 2C » prévue en 2012 ;
- avec des partenaires institutionnels de la sphère culturelle, au premier rang desquels le Conservatoire et la Scène Nationale, convaincus de l'intérêt de s'investir dans ce projet d'éducation artistique et culturelle.

Le projet est ainsi articulé autour de la thématique des arts vivants, support à un projet éducatif innovant, qui servirait de fil rouge aux établissements scolaires voisins.

Le projet comporte une part de construction neuve et une part de restructuration d'un bâtiment existant pour une surface totale de 940 m<sup>2</sup> se décomposant de la manière suivante :

- ◆ Bâtiment construction neuve (675 m<sup>2</sup>) ;
- ◆ Bâtiment restructuration (265 m<sup>2</sup>).

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux s'élève à 1 400 000 € HT. Ce montant sera confirmé à l'issue des études d'avant-projet définitif.

La maîtrise d'oeuvre sera attribuée par concours, conformément au code des marchés publics. Le jury sera désigné selon les modalités de ce même code.

Ce jury est composé de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants.

Conformément aux dispositions du code des marchés publics, il convient de procéder à l'élection de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants pour ce jury de concours, à la représentation proportionnelle au plus fort reste. L'élection des membres titulaires et suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel.

### **Ont obtenu :**

Liste présentée par la majorité municipale : 29 voix

Titulaires : Marie-Christine DUMAS, François GOUFFRANT, Stéphanie TOURATON, Marina SALDUCCI, Marie DEMONT.

Suppléants : Maryline CHEVREL, Isabelle DOUCET-JOYE, Françoise DARMENDRAIL, Marie-Hélène CHABAUD-NADIN, Sophie CASTEL.

Liste présentée par « Bayonne ensemble » : 6 voix

Titulaires : Colette CAPDEVIELLE, Henri ETCHETO, Caroline THICOIPE, Mathieu BERGE, Jean-Claude SOUDRE.

Suppléants : Jérôme AGUERRE, Déborah LOUPIEN-SUARES.

### **Sont élus :**

Titulaires :

- Marie-Christine DUMAS
- François GOUFFRANT
- Stéphanie TOURATON
- Marina SALDUCCI
- Colette CAPDEVIELLE

Suppléants :

- Maryline CHEVREL
- Isabelle DOUCET-JOYE
- Françoise DARMENDRAIL
- Marie-Hélène CHABAUD-NADIN
- Jérôme AGUERRE

Le jury sera présidé par Monsieur le Maire ou son représentant.

Le président pourra en outre désigner comme membres du jury des personnalités dont il estime que la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet du concours, sans que le nombre de ces personnalités puisse excéder cinq et devra en outre désigner des maîtres d'œuvre, dans la proportion d'un tiers au minimum.

A l'issue de l'appel à candidatures, 3 à 5 candidatures seront admises à présenter une proposition de niveau esquisse (ESQ), dans la mesure où le nombre de candidats satisfaisant aux critères de sélection est suffisant.

L'indemnité réglementaire sera versée aux concurrents conformément à la proposition du jury. Elle sera d'un montant maximum de 7 500 € HT, et constituera une avance sur le marché du lauréat.

Je vous propose d'approuver les dispositions qui précèdent et d'autoriser Monsieur le Maire à :

- régler les indemnités des membres du jury exerçant en libéral ou à titre privé et convoqués au titre de leurs exercice professionnel, dans les conditions prévues par la délibération en date du 24 juillet 2008 (n° 23) ;
- régler les indemnités de concours.

Adopté à la majorité.

Mme Pibouleau-Blain ne prend pas part au vote.

MM. Ugalde et Barrère ne prennent pas part au vote.

Ont signé au registre les membres présents.